## PCT

# ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE



#### DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets  $^7$ :

A61F 2/44

A1

(11) Numéro de publication internationale:

WO 00/35382

(43) Date de publication internationale:

22 juin 2000 (22.06.00)

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR99/03070

(22) Date de dépôt international:

9 décembre 1999 (09.12.99)

(81) Etats désignés: AU, CA, JP, KR, MX, US, ZA, brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE).

(30) Données relatives à la priorité:

98/15669

11 décembre 1998 (11.12.98) FR

Publiée

Avec rapport de recherche internationale.

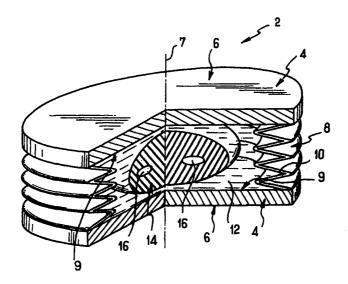
(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): DIMSO (DISTRIBUTION MEDICALE DU SUD-OUEST) [FR/FR]; Z.I. de Marticot, F-33610 Cestas (FR).

(72) Inventeur; et

- (75) Inventeur/Déposant (US seulement): GAUCHET, Fabien [FR/FR]; La Montagne Blanche, Route de Rocquemont, F-60800 Duvy (FR).
- (74) Mandataires: MARTIN, Jean-Jacques etc.; Cabinet Regimbeau, 26, avenue Kléber, F-75116 Paris (FR).

(54) Title: INTERVERTEBRAL DISC PROSTHESIS WITH REDUCED FRICTION

(54) Titre: PROTHESE DE DISQUE INTERVERTEBRAL A FROTTEMENTS REDUITS



#### (57) Abstract

The invention concerns an intervertebral disc prosthesis comprising two plates (2), and a bladder (8) interposed between the plates and comprising a chamber filled with fluid (12) and a compressible body (14). The body (4) is so shaped as to be able to take up a position wherein it is in contact with at most one of the plates (4) when the prosthesis is subjected to compression tending to bring the plates (4) closer to each other.

#### (57) Abrégé

La prothèse de disque intervertébral comprend deux plateaux (4), et un coussin (8) interposé entre les plateaux et comportant une enceinte remplie de fluide (12) et un corps compressible (14). Le corps (14) est conformé de façon à pouvoir occuper une position dans laquelle il est en contact avec au plus un des plateaux (4) lorsque la prothèse subit une compression tendant à rapprocher les plateaux (4) l'un de l'autre.

### UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AL	Albanie	ES	Espagne	LS	Lesotho	SI	Slovénie
AM	Arménie	FI	Finlande	LT	Lituanie	SK	Slovaquie
AT	Autriche	FR	France	LU	Luxembourg	SN	Sénégal
ΑU	Australie	GA	Gabon	LV	Lettonie	SZ	Swaziland
AZ	Azerbaïdjan	GB	Royaume-Uni	MC	Monaco	TD	Tchad
BA	Bosnie-Herzégovine	GE	Géorgie	MD	République de Moldova	TG	Togo
BB	Barbade	GH	Ghana	MG	Madagascar	ТJ	Tadjikistan
BE	Belgique	GN	Guinée	MK	Ex-République yougoslave	TM	Turkménistan
BF	Burkina Faso	GR	Grèce		de Macédoine	TR	Turquie
BG	Bulgarie	HU	Hongrie	ML	Mali	TT	Trinité-et-Tobago
BJ	Bénin	IE	Irlande	MN	Mongolie	UA	Ukraine
BR	Brésil	IL	Israël	MR	Mauritanie	UG	Ouganda
BY	Bélarus	IS	Islande	MW	Malawi	US	Etats-Unis d'Amérique
CA	Canada	IT	Italie	MX	Mexique	UZ	Ouzbékistan
CF	République centrafricaine	JP	Japon	NE	Niger	VN	Viet Nam
CG	Congo	KE	Kenya	NL	Pays-Bas	YU	Yougoslavie
CH	Suisse	KG	Kirghizistan	NO	Norvège	ZW	Zimbabwe
CI	Côte d'Ivoire	KP	République populaire	NZ	Nouvelle-Zélande		
CM	Cameroun		démocratique de Corée	PL	Pologne		
CN	Chine	KR	République de Corée	PT	Portugal		
CU	Cuba	KZ	Kazakstan	RO	Roumanie		
CZ	République tchèque	LC	Sainte-Lucie	RU	Fédération de Russie		
DE	Allemagne	LI	Liechtenstein	SD	Soudan		
DK	Danemark	LK	Sri Lanka	SE	Suède		
EE	Estonie	LR	Libéria	$\mathbf{SG}$	Singapour		

10

15

PCT/FR99/03070 WO 00/35382

1

## "PROTHESE DE DISQUE INTERVERTEBRAL A FROTTEMENTS REDUITS".

prothèses L'invention concerne les de disque intervertébral.

On connaît d'après le document EP-0 277 282 une telle prothèse comprenant deux plateaux destinés à venir 5 en contact avec les plateaux vertébraux des vertèbres adjacentes au disque à remplacer, et un interposé entre les plateaux et comprenant un corps compressible formant une enceinte pour un liquide. Toutefois, il peut survenir une usure entre le corps compressible et les plateaux, conduisant notamment à l'émission de particules solides et à leur dispersion dans le corps humain. De plus, bien que le comportement mécanique de cette prothèse approche de près celui d'un disque intervertébral naturel sain, on souhaite disposer d'une prothèse approchant différemment, voire d'encore plus près, le comportement d'un disque normal.

Un but de l'invention est de fournir une prothèse générant moins d'usure et ayant un comportement mécanique différent.

En vue de la réalisation de ce but, on prévoit 20 selon l'invention une prothèse de disque intervertébral comprenant deux plateaux, et un coussin interposé entre les plateaux et comportant une enceinte remplie de fluide et un corps compressible, dans laquelle le corps est conformé de façon à pouvoir occuper une position 25 dans laquelle il est en contact avec au plus un des plateaux lorsque la prothèse subit une compression tendant à rapprocher les plateaux l'un de l'autre.

Cette compression pourra avoir une intensité égale 30 à 3 000 N.

On prévoit également selon l'invention une prothèse de disque intervertébral comprenant deux plateaux, et un 10

coussin interposé entre les plateaux et comportant une enceinte remplie de fluide et un corps compressible, dans laquelle le corps est conformé de façon à pouvoir occuper une position dans laquelle il est en contact avec au plus un des plateaux lorsque la prothèse n'est pas sollicitée.

Ainsi, le corps est en contact avec au plus l'un des deux plateaux, voire aucun des deux. On réduit donc les frottements entre le corps et les plateaux, ainsi que l'usure et la génération de particules.

Avantageusement, le corps est immergé dans le fluide.

Avantageusement, le corps est mobile par rapport à chaque plateau.

15 Cette caractéristique réduit encore la probabilité d'un frottement entre le corps et les plateaux, le corps se disposant spontanément pour être sollicité le moins possible par les plateaux.

Avantageusement, le fluide est compressible.

Ainsi, le fluide non seulement renvoie sur toute la surface du corps et dans toutes les directions les sollicitations nées des mouvements relatifs des plateaux. Mais en outre, il encaisse lui-même une partie de ces sollicitations, l'autre partie étant encaissée par le corps compressible.

Avantageusement, le fluide a une résistance à la compression inférieure à celle du corps.

Avantageusement, le corps présente au moins une alvéole isolée de l'extérieur du corps.

La présence d'une ou plusieurs alvéoles influence le comportement mécanique du corps compressible en plus du choix du matériau et de ses dimensions.

Avantageusement, l'alvéole est remplie d'un deuxième fluide.

3

Avantageusement, le deuxième fluide a, lorsque la prothèse n'est pas sollicitée, une pression supérieure ou égale à celle du fluide de l'enceinte.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront encore dans la description suivante d'un mode préféré de réalisation donné à titre d'exemple non limitatif. Aux dessins annexés:

- la figure 1 est une vue en perspective avec arrachement d'un mode préféré de réalisation de la 10 prothèse;
  - la figure 2 est une vue en coupe axiale de la prothèse de la figure 1 ;
  - la figure 3 est une vue en perspective d'une variante de réalisation de la prothèse ; et
- 15 la figure 4 est une vue en coupe axiale de la prothèse de la figure 3.

En référence aux figures 1 et 2, la prothèse de disque intervertébral 2 est ici de préférence destinée à la zone lombaire du rachis. Elle comporte deux plateaux 20 4 de forme générale plate qui ont été illustrés comme ayant en plan une forme de disque mais qui auront de préférence une forme en haricot à hile postérieur, comme illustré dans la variante des figures 3 et 4. Les deux plateaux 4 s'étendent parallèlement l'un à l'autre en 25 regard l'un de l'autre. Sans que cela ait été illustré sur les figures et 1 et 2, mais comme on le voit sur la variante des figures 3 et 4, chaque plateau peut comprendre sur sa face externe 6 opposée à l'autre plateau au moins une patte de fixation 11 s'étendant en 30 saillie de cette face et présentant un orifice pour le passage d'une vis à os 13 en vue de son ancrage dans la vertèbre en contact avec ce plateau. Chaque plateau 4 est ici en titane ou alliage de titane. Les plateaux ont

PCT/FR99/03070 WO 00/35382

4

un axe commun 7 constituant un axe principal de la prothèse perpendiculaire aux plateaux.

Pour réaliser un ancrage à court terme prothèse de disque 2 dans la colonne, on pourra ancrer 5 les vis 13 dans le spondyle des vertèbres adjacentes au disque à remplacer.

Toutefois, on pourra prévoir un ancrage dit à long terme où, en outre, les surfaces 6 des plateaux 4 en contact avec les vertèbres adjacentes sont recouvertes 10 d'hydroxyapatite, ou de toute autre substance connue en pouvant stimuler la croissance osseuse. Avant recouvrement, lesdites surfaces 6 pourront être traitées pour obtenir un état de surface plus ou moins poreux, présentant des points d'ancrage pour le tissu osseux, pour assurer une meilleure interface avec ledit tissu osseux.

15

20

25

comporte un coussin ou La prothèse intermédiaire 8 interposé entre les plateaux. Le coussin comporte une enceinte 10 constituée ici soufflet. Le soufflet a une forme symétrique révolution autour de l'axe 7. Sa paroi présente profil des ondulations permettant de faire varier la longueur du soufflet 10 suivant la direction axiale 7, sans que varie sensiblement la superficie de sa section transversalement à l'axe 7. En l'espèce, ce soufflet est réalisé en titane ou alliage de titane, de sorte qu'il présente une certaine rigidité axiale et forme ressort de compression. Il peut également être déformé suivant une direction perpendiculaire à l'axe 7 ou subir une torsion autour de l'axe 7 ou d'un axe quelconque perpendiculaire à celui-ci. Le soufflet 10 présente à ses deux extrémités axiales des bords collés à des bords respectifs des plateaux 4 s'étendant, par exemple de façon illustrée aux figures 3 et 4, en saillie d'une

5

face interne 9 des plateaux. Le collage est réalisé de façon étanche de sorte que le soufflet 10 définit avec les deux plateaux 4 une enceinte étanche.

Le soufflet 10 peut présenter dix convolutions, soit huit crêtes externes en plus des deux crêtes de fixation aux plateaux. Il a ici un diamètre externe d'environ 30 mm et un diamètre interne d'environ 17 mm. Sa hauteur, lorsque la prothèse est hors charge, vaut 10 mm. La paroi du soufflet peut être réalisée au moyen d'une, deux ou trois feuilles chacune de 0,1 mm d'épaisseur et dont la somme des épaisseurs forme l'épaisseur de la paroi. Le soufflet a ici en propre une raideur d'environ 1,6 N/mm.

L'enceinte définie par les plateaux 4 et le soufflet 10 renferme un fluide 12, ici compressible et biocompatible. Il s'agit ici d'un mélange d'un liquide et d'un gaz soluble partiellement dans le liquide. Le fluide 12 s'étend au contact direct des plateaux 4 et du soufflet 10. Le liquide pourra être de l'eau ou un sérum physiologique.

Le coussin 8 comporte également en plus du fluide 12 un corps compressible 14 qui pourra être réalisé dans un matériau élastiquement compressible tel qu'un élastomère, ou un matériau viscoélastique tel qu'un silicone, comme c'est le cas ici.

25

Le corps 14 a ici une forme d'ellipsoïde aplati suivant son axe autour duquel il présente une symétrie de révolution, cet axe étant confondu avec l'axe 7 sur les figures. On appellera « h » la plus petite hauteur hors tout du corps 14 mesurée suivant son axe de révolution. Cette distance ne sera pas nécessairement mesurée parallèlement à l'axe principal 7 de la prothèse puisque le corps 14 peut s'incliner de sorte que son axe de symétrie est incliné par rapport à l'axe principal 7

6

de la prothèse, comme illustré en traits pointillés sur la figure 2. Cette valeur h est instantanée. Elle est variable selon les circonstances puisque le corps 14 est compressible, notamment suivant son axe de symétrie. Le corps présente par ailleurs une autre dimension hors h, et mesurée un tout supérieure à dans plan perpendiculaire à son axe de symétrie. On désigne par « d » la distance instantanée séparant l'un de l'autre les centres des deux plateaux 4. Cette valeur elle aussi 10 est instantanée, la distance entre les deux centres pouvant varier lorsque la prothèse est comprimée. Cette valeur est toujours mesurée suivant l'axe principal 7 de la prothèse.

La prothèse peut subir une compression suivant l'axe principal 7 tendant à rapprocher les deux plateaux l'un de l'autre sans modifier leur inclinaison relative. Elle peut aussi subir une flexion autour d'un axe quelconque perpendiculaire à l'axe principal 7 et tendant à incliner les plateaux l'un par rapport à l'autre et donc à rapprocher une partie de leurs bords 20 périphériques. Ces mouvements sont les principaux de modifier la distance entre susceptibles plateaux : les mouvements de cisaillement tendant déplacer relativement les plateaux 4 parallèlement à leur plan, et les mouvements de rotation relative des 25 plateaux autour de l'axe 7 ne modifient pas la distance entre les plateaux de façon significative.

La prothèse est agencée de sorte que, quelles que soient les circonstances, notamment quelles que soient les sollicitations que subit la prothèse et la déformation qu'elle présente, le corps 14 peut toujours occuper spontanément une position dans laquelle il est en contact avec au plus un des plateaux 4, voire aucun des deux. Une telle position peut être une position

30

7

inclinée dans laquelle l'axe de symétrie du corps 14 est incliné par rapport à l'axe principal 7 et/ou dans laquelle le corps est décentré par rapport à cet axe, comme illustré en traits pointillés sur la figue 2, ou 5 encore une position dans laquelle l'axe de symétrie du corps est confondu avec l'axe principal 7 la prothèse. Cette propriété résulte principalement choix de la forme et des dimensions du corps 14, 12 l'enceinte de fluide de la volume de compressibilité du corps 14 et du fluide 12. En l'espèce, cette propriété du corps est obtenue d'autant plus facilement que le corps 14 est immergé dans le fluide 12 en étant totalement mobile par rapport à chacun des plateaux 4 sans aucun ancrage avec ceux-ci. L'homme du métier pourra sans difficulté réaliser des prothèses fonctionnant de cette façon. Cette propriété du corps 14 sera bien entendu valable lorsque prothèse n'est pas sollicitée, c'est-à-dire avant pose sur le patient. Elle sera également valable après la pose, en conditions d'utilisation. Par exemple, on 20 pourra prévoir que cette propriété reste valable pour toute sollicitation en compression de la prothèse jusqu'à une intensité de 3 000 N, qui correspond à une intensité parfois supportée par un disque naturel sain, par exemple lorsque le patient porte une charge. Par 25 sécurité, on pourra repousser cette limite jusqu'à une intensité de 5 000 N, intensité qui correspond à la limite de résistance des vertèbres en elles-mêmes.

Lorsque la plus petite dimension hors tout <u>h</u> du corps 14 est, au repos, seulement légèrement inférieure à la distance <u>d</u> séparant les centres des plateaux, comme c'est le cas sur les figures, il sera préférable de prévoir une importance possibilité de débattement latéral du corps 14 dans l'enceinte. Par exemple, la

dimension de l'enceinte perpendiculairement à l'axe principal 7 sera comprise entre 1,3 et 1,5 fois la plus grande dimension hors tout du corps 14 suivant la même direction.

Le corps 14 comprend ici plusieurs alvéoles 16 fermées et isolées de l'extérieur du corps 14. Chaque alvéole renferme un fluide qui est ici un gaz ayant au repos de la prothèse une pression supérieure à la pression du fluide 12 de l'enceinte. Ces alvéoles 16 modifient le comportement du corps 14 en compression, notamment en réduisant localement sa compressibilité. Les alvéoles pourront être ou pas en communication les unes avec les autres.

La forme en ellipsoïde du corps 14 est particulièrement avantageuse puisqu'elle permet de donner au corps un grand volume et une grande surface de contact avec le fluide 12 de l'enceinte tout en lui donnant une faible dimension <u>h</u> et en permettant d'importants mouvements relatifs des plateaux aussi bien en compression qu'en flexion.

La variante des figures 3 et 4 comporte un coussin analogue à celui des figures 1 et 2.

Bien entendu, on pourra apporter à l'invention de nombreuses modifications sans sortir du cadre de 25 celle-ci.

Le corps 14 pourra être fixé à l'un des plateaux 4, la prothèse étant agencée pour que l'autre plateau 4 ne puisse venir en contact avec le corps 14.

Le corps 14 pourra avoir différentes formes, par 0 exemple une forme sphérique.

Le soufflet pourra avoir en section une forme elliptique.

Le fluide 12 pourra être un liquide.

9

Dans ce cas, on pourra choisir ce liquide ainsi que le matériau du corps 14 de sorte que le liquide ne mouille pas ce matériau bien qu'il puisse venir en contact avec lui. Une telle propriété implique qu'il faut fournir une certaine énergie pour produire ce contact, laquelle énergie est restituée lorsqu'on cesse de la fournir. Cet effet ressort est d'autant plus important que le corps est poreux. Lorsque les pores constituent de longs réseaux, la dissipation d'énergie produite lors de la circulation du liquide entrant ou sortant des pores produit un effet amortisseur se combinant à l'effet ressort pour donner une forme en hystérésis à la courbe illustrant l'intensité de la compression subie par la prothèse en fonction de la variation de la distance d.

25

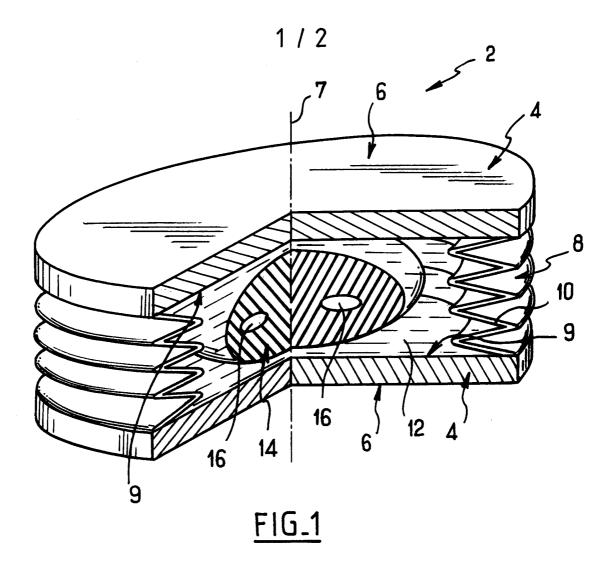
REVENDICATIONS

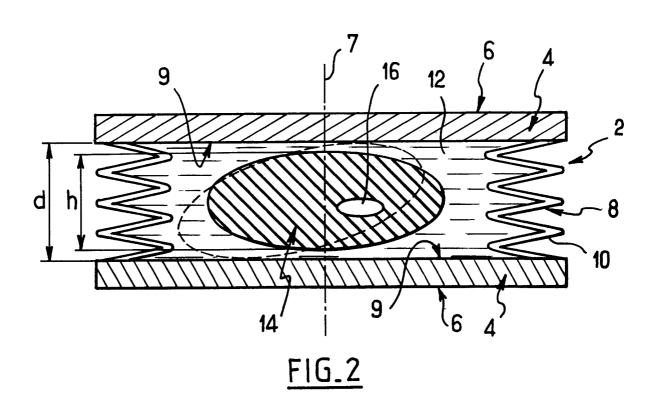
10

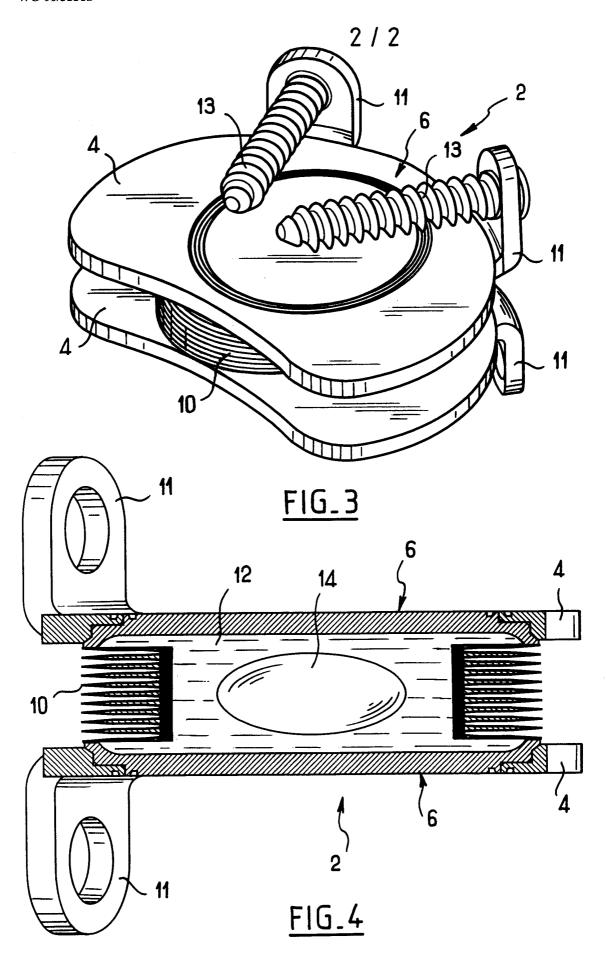
- 1. Prothèse de disque intervertébral comprenant deux plateaux (4), et un coussin (8) interposé entre les plateaux et comportant une enceinte remplie de fluide (12) et un corps compressible (14), caractérisée en ce que le corps (14) est conformé de façon à pouvoir occuper une position dans laquelle il est en contact avec au plus un des plateaux (4) lorsque la prothèse subit une compression tendant à rapprocher les plateaux (4) l'un de l'autre.
  - 2. Prothèse selon la revendication 1, caractérisée en ce que la compression a une intensité égale à 3 000 N.
- 3. Prothèse de disque intervertébral comprenant deux plateaux (4), et un coussin (8) interposé entre les plateaux et comportant une enceinte remplie de fluide (12) et un corps compressible (14), caractérisée en ce que le corps (14) est conformé de façon à pouvoir occuper une position dans laquelle il est en contact avec au plus un des plateaux (4) lorsque la prothèse n'est pas sollicitée.
  - 4. Prothèse selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le corps (14) est immergé dans le fluide (12).
  - 5. Prothèse selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le corps (14) est mobile par rapport à chaque plateau (4).
- 6. Prothèse selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que le fluide (12) est compressible.
  - 7. Prothèse selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le fluide

11

- (12) a une résistance à la compression inférieure à celle du corps (14).
- 8. Prothèse selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que le corps (14) présente au moins une alvéole (16) isolée de l'extérieur du corps.
  - 9. Prothèse selon la revendication 8, caractérisée en ce que l'alvéole (16) est remplie d'un deuxième fluide.
- 10. Prothèse selon la revendication 9, caractérisée en ce que le deuxième fluide a, lorsque la prothèse n'est pas sollicitée, une pression supérieure ou égale à celle du fluide (12) de l'enceinte.







## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Intern. .nal Application No PCT/FR 99/03070

A. CLASSII IPC 7	FICATION OF SUBJECT MATTER A61F2/44		
According to	o International Patent Classification (IPC) or to both national classi	fication and IPC	
<u>-</u>	SEARCHED		**************************************
Minimum do IPC 7	ocumentation searched (classification system followed by classific $A61F$	ation symbols)	
Documentat	tion searched other than minimum documentation to the extent the	tt such documents are included in the fields se	earched
Electronic d	ata base consulted during the international search (name of data	base and, where practical, search terms used	)
C DOCUM	ENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category °	Citation of document, with indication, where appropriate, of the	relevant passages	Relevant to claim No.
, Canagar,		<b>5</b>	
Α	FR 2 723 841 A (GAUCHET FABIEN) 1 March 1996 (1996-03-01) abstract; figure 1 page 4, line 14 - line 24		1,3,6
А	EP 0 642 775 A (COMMISSARIAT EN ATOMIQUE ;UNIV PARIS CURIE (FR) 15 March 1995 (1995-03-15) figure 2 column 4, line 26 -column 5, li	)	1,3
А	DE 39 39 593 A (PALITEX PROJECT 6 June 1991 (1991-06-06)	CO GMBH)	
A	FR 2 728 037 A (DLD INTERNATION 14 June 1996 (1996-06-14)	AL)	
Furt	ther documents are listed in the continuation of box C.	χ Patent family members are listed	in annex.
"A" docum consid "E" earlier filing o	ategories of cited documents :  ent defining the general state of the art which is not dered to be of particular relevance document but published on or after the international date ent which may throw doubts on priority claim(s) or is cited to establish the publication date of another	"T" later document published after the inte or priority date and not in conflict with cited to understand the principle or th invention "X" document of particular relevance; the cannot be considered novel or canno- involve an inventive step when the do "Y" document of particular relevance; the	the application but eory underlying the claimed invention toe considered to ocument is taken alone
"O" docum other "P" docum	on or other special reason (as specified) nent referring to an oral disclosure, use, exhibition or means lent published prior to the international filling date but than the priority date claimed	cannot be considered to involve an in document is combined with one or m ments, such combination being obvio in the art.  "&" document member of the same patent	ventive step when the ore other such docu- us to a person skilled
<b></b>	actual completion of the international search	Date of mailing of the international se	
	20 March 2000	29/03/2000	•
Name and	mailing address of the ISA  European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2	Authorized officer	
	NL <sup>-</sup> 2280 HV Rijswijk Tel. (+31–70) 340–2040, Tx. 31 651 epo nl, Fax: (+31–70) 340–3016	Stach, R	

# INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

Inter anal Application No
PCT/FR 99/03070

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
FR 2723841	Α	01-03-1996	NONE	<u> </u>
EP 0642775	A	15-03-1995	FR 2709949 A DE 69422561 D US 5674294 A	24-03-1995 17-02-2000 07-10-1997
DE 3939593	Α	06-06-1991	NONE	
FR 2728037	Α	14-06-1996	EP 0791139 A WO 9618040 A JP 10510351 T	27-08-1997 13-06-1996 06-10-1998

## RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Dem. Internationale No

		PCT/FR 99	/03070
a.classe CIB 7	MENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE A61F2/44		
Selon la clas	ssification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classifica	ation nationale et la CIB	
B. DOMAIN	NES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE		
Documentat CIB 7	tion minimale consultée (système de classification suivi des symboles d A61F	e classement)	
Documentat	tion consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où	ces documents relèvent des domaines s	ur lesquels a porté la recherche
Base de dor	nnées électronique consultée au cours de la recherche internationale (n	om de la base de donnees, et si réalisat	ole, termes de recherche utilisés)
C. DOCUMI	ENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Catégorie °	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication c	des passages pertinents	no. des revendications visées
А	FR 2 723 841 A (GAUCHET FABIEN) 1 mars 1996 (1996-03-01) abrégé; figure 1 page 4, ligne 14 - ligne 24		1,3,6
Α	EP 0 642 775 A (COMMISSARIAT ENERG ATOMIQUE ;UNIV PARIS CURIE (FR)) 15 mars 1995 (1995-03-15) figure 2 colonne 4, ligne 26 -colonne 5, li		1,3
Α	DE 39 39 593 A (PALITEX PROJECT CO 6 juin 1991 (1991-06-06)	GMBH)	
Α	FR 2 728 037 A (DLD INTERNATIONAL) 14 juin 1996 (1996-06-14)		
Voir	la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	χ Les documents de familles de br	evets sont indiqués en anneve
<u> </u>	t the state of the	<u> </u>	
"A" docume consid	ent définissant l'état général de la technique, non déré comme particulièrement pertinent ent antérieur, mais publié à la date de dépôt international	<ul> <li>document ultérieur publié après la date date de priorité et n'appartenenant partechnique pertinent, mais cité pour co ou la théorie constituant la base de l'</li> <li>document particulièrement pertinent; l'</li> </ul>	as à l'état de la emprendre le principe nvention
"L" docume priorite autre "O" docume une ex	tes cette date	être considérée comme nouvelle ou inventive par rapport au document comme document comme document particulièrement pertinent; le ne peut être considérée comme impliorsque le document est associé à un documents de même nature, cette compour une personne du métier	comme impliquant une activité insidéré isolément inven tion revendiquée quant une activité inventive lou plusieurs autres
postér	"aleurement à la date de priorité revendiquée "aleurement à la date de la despersance de la desper	" document qui fait partie de la même fa	mille de brevets
Ť	elle la recherche internationale a été effectivement achevée	Date d'expédition du présent rapport	de recherche internationale
	0 mars 2000 esse postale de l'administration chargée de la recherche internationale	29/03/2000  Fonctionnaire autorisé	
	Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL – 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo ni, Fax: (+31-70) 340-3016	Stach, R	

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Dema Internationale No
PCT/FR 99/03070

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication	
FR 2723841	Α	01-03-1996	AUCUN		
EP 0642775	A	15-03-1995	FR 2709949 A DE 69422561 D US 5674294 A	24-03-1995 17-02-2000 07-10-1997	
DE 3939593	Α	06-06-1991	AUCUN		
FR 2728037	Α	14-06-1996	EP 0791139 A WO 9618040 A JP 10510351 T	27-08-1997 13-06-1996 06-10-1998	